

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. IV

MONTRÉAL, MAI, 1887

NO. 1.

SOMMAIRE.

Travaux originaux : Notre Journal.—Chronique de l'hygiène en Europe.—Reproductions : Traitement diététique de la Consommation (*suite*).—L'hygiène intellectuelle dans les écoles.—L'hygiène des Eglises.—*Bulletin de la Société d'Hygiène de la Province de Québec* : Compte rendu de la séance du 10 Mai.—Nomination.—Conférence sur l'hygiène générale.

Travaux Originaux.

NOTRE JOURNAL.

Notre journal inaugure sa quatrième année d'existence. Nos lecteurs et abonnés fidèles qui, depuis mai 1884 à mai 1887, ont suivi le Journal d'Hygiène Populaire, peuvent nous rendre le témoignage que nous nous sommes toujours inspiré du mot d'ordre titulaire à tout progrès scientifique : En avant !

Le peuple canadien français moins favorisé, il est vrai, que le peuple de la France, sous le rapport du progrès scientifique, a cependant compris la valeur de l'hygiène pour assurer la grandeur et la virilité d'une nation.

En effet, c'est au progrès de l'hygiène qu'est dû l'accroissement de la vie humaine. Au siècle dernier la durée moyenne de la vie était 28 ans, et aujourd'hui elle est de 45 ans environ.

Ce résultat est un plaidoyer éloquent nous démontrant le besoin impérieux des vérités hygiéniques pour conserver, pour

fortifier la santé et partant pour améliorer l'espèce humaine.

“ La santé est le premier des biens ; c'est un trésor. ” L'homme qui jouit de ce grand bienfait de la vie peut appliquer son intelligence et sa force à conquérir le bien-être ou la fortune pour lui-même et pour sa famille.

L'hygiène et l'économie politique sont deux sciences qui ont entre-elles des rapports très nombreux et très intimes. Aussi l'attention de tout gouvernement doit tendre à populariser les saines notions de la science sanitaire au sein du peuple afin de l'aguerrir contre les épidémies. A cet effet nous reconnaissons le droit d'existence d'une Commission d'hygiène avec mission de surveiller les opérations sanitaires publiques et privées.

Voulez-vous des exemples de l'efficacité d'une intervention compétente en ce qui concerne la santé publique ? Non loin de Montréal, dans une petite ville des plus favorisées de la nature, la fièvre typhoïde sévit parmi la population et menace de régner en permanence. La cause est évidente : elle réside dans l'absence de canalisation en bois dont cette ville est dotée. Déplorable état de chose n'est-ce pas ? Dire que, maintenant, pour assainir cette municipalité, il faudrait remuer le sol et intoxiquer davantage l'atmosphère.

Encore un exemple : le nouvel hôpital civique de Montréal, à part du site qui est bien choisi, est construit contrairement aux règles de l'hygiène, et sera toujours

aux yeux du médecin hygiéniste un séjour dangereux pour le personnel de l'établissement, et pour les malades eux-mêmes. Nous ne laisserons pas échapper l'occasion de signaler à notre gouvernement provincial la nécessité d'une excellente organisation de la Commission Provinciale d'Hygiène et les services que nous sommes en droit d'en attendre. Disons de suite que notre gouvernement ne doit pas y mettre de politique pour assurer le bon fonctionnement de cette Commission d'Hygiène ; ne doit rien négliger pour assurer le zèle, le dévouement dans l'accomplissement de cette tâche, au grand bénéfice de la santé publique.

Signalons ici une excellente idée d'organisation : que le gouvernement fasse un choix judicieux des membres de la Commission, puis que cette Commission nomme son secrétaire.

Il ne faut pas perdre de vue que le secrétaire sera pour ainsi dire l'âme de la Commission.

Une autre petite remarque qui a certainement sa raison d'être et dont les confrères reconnaîtront avec nous la justesse : tous les médecins ne sont pas hygiénistes. Voulez-vous une preuve évidente de cet énoncé ? Portez vos regards sur la France, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, etc., les médecins hygiénistes font Société à part des autres médecins. La raison ? c'est qu'il faut des études spéciales, et j'oserais dire, une vocation pour cette science.

Ainsi négliger d'employer des hommes compétents c'est se condamner à manquer la fin, c'est tourner le dos au but pour servir le regrettable esprit de parti. Il est aisé de voir le mal : on le sent ; il est facile de désirer le mieux ; mais il est plus difficile d'indiquer les moyens d'éviter la maladie, surtout de s'en défendre.

Pour donner une idée des moyens de réaliser le mieux en hygiène prenons quelques exemples parmi les questions qui sont toujours d'actualité.

On peut diviser l'hygiène publique en services ordinaires en services extraordinaires. Les services ordinaires sont ceux qui se font journellement pour conserver la santé publique. Les services extraordinaires sont en quelque sorte un surcroît des services ordinaires qui s'imposent en temps d'épidémies pour guérir ceux qui en sont atteints et pour protéger les autres.

Pour ces questions d'hygiène publique nous signalerons les mesures de salubrité que l'Etat s'attribue : l'assainissement des villes, des municipalités, etc, l'introduction de l'hygiène dans nos maisons d'éducation supérieures, la vulgarisation des notions de cette science au sein des familles, etc.

Une administration gouvernementale ainsi dirigée rendrait véritablement des services signalés à notre province. C'est ici un point capital de la question économique-hygiénique et celui sur lequel j'attire tout particulièrement l'attention ne nos hommes d'état.

La commission ainsi constituée serait un ministère de l'hygiène publique composé de toutes les sommités scientifiques. Il est aisé de comprendre que plus on avancerait dans cette voie plus le peuple apprécierait les travaux entrepris pour son bien-être physique, intellectuel et moral.

Dr J. I. DESROCHES.

— Le numéro de juin de notre journal contiendra des articles de la plus haute importance concernant l'hygiène de l'enfance, l'hygiène individuelle, etc., etc. Ce numéro sera tiré à 5 ou 6 milles exemplaires.

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

La variole.— La statistique et l'hygiène en Italie.— Les tubes de Cooper pour la canalisation des eaux.— Des moyens de découvrir les fraudes dans les huiles — L'éclairage électrique à Chateaulin.— Les plombiers à l'école de médecine.

Le Dr Bifulco et notre éminent ami le Dr Montefusco ont communiqué à l'Académie de médecine de Paris une note fort intéressante sur la thermométrie locale dans la variole. Ce sont des recherches cliniques et non de l'hygiène, à notre très grand regret nous ne pouvons donc en rendre compte et nous renvoyons le lecteur au bulletin de l'Académie de médecine.

* * *

La direction de statistique du royaume d'Italie vient de publier un volume d'un grand intérêt par les nombreux documents qu'il renferme. Il a pour titre " Inchiasta sulle condizioni igieniche e sanitarie dei comuni del Regno ".

La population de l'Italie est de 28.459.628. La température moyenne annuelle va en augmentant à mesure qu'on va du Nord au Sud. Ainsi à Aoste, elle est de 10°, 7, à Turin 12°, à Florence 14° 5, à Rome 15° 3, à Naples 15° 8, à Trapani 18° 7 etc.

Environ quatre millions d'Italiens vivent dans les régions où la température moyenne est inférieure à 12° et 23 millions où la température est supérieure à 12°.

Il y a en Italie 155 fleuves, leurs bassins mesurent 222, 274 kilomètres carrés; ils ont une longueur de 114 98 kilomètres et débitent 122, 108 mètres cubes.

Sur 8258 communes du royaume, 1024 ont un cours d'eau qui traversent un centre habité; dans 2976, le cours d'eau

est voisin, dans 2906, le cours d'eau est loin; il n'y en a pas dans 1352 communes

1346 communes possèdent de l'eau stagnante. 355 communes ont fait exécuter l'analyse chimique de leur eau potable; sur ce nombre 197 ont une bonne eau, 94 une eau médiocre, 64 une eau mauvaise. Les autres communes ont fait leur déclaration en se basant seulement sur les propriétés organoleptiques de l'eau, c'est-à-dire sur la couleur, la saveur, l'odeur, la fraîcheur. 3676 communes ont déclaré avoir assez d'eau; sur ce nombre 5535 l'ont déclaré bonne, 882 médiocre, et 364 mauvaise.

1495 communes ont déclaré avoir une quantité d'eau insuffisante; cette eau était de bonne qualité pour 842 communes, de médiocre qualité pour 381 et de mauvaise qualité pour 272.

Dans toute l'Italie 2491 communes prennent leur eau potable à des sources, 1583 à des puits; 1732 à des sources et des puits, 130 à des citernes, 1321 à des sources, puits et citernes; 941 à des rivières; 55 à des lacs.

2720 communes possèdent des conduites ou tuyaux pour amener l'eau, dans 447 sont des canaux ouverts. Dans 614 de ces communes, la matière employée pour ces tuyaux est le plomb.

Les bois ou forêts sont proches de lieux habités dans 1226 communes; ils sont éloignés dans 4027 communes.

8246721 personnes âgées de plus de neuf ans sont occupés à l'agriculture; 4, 116679 sont dans l'industrie; sur ce nombre 739,889 sont ou patrons ou de la famille des patrons et ne reçoivent pas de salaire; 3,676790 déclarent être salariés.

La proportion pour 1000 habitants des mariages, des naissances et des morts est

de 7, 88, 37, 91, 26, 51 ; on voit que les naissances dépassent de 11 40 les morts.

En 1885, 185,196 jeunes gens furent déclarés propres au service militaire tandis que 68 010 étaient réformés dont 23 003 pour défaut de taille et 45 007 pour infirmité ; 69,902 furent renvoyés aux années suivantes.

Il y a par 1000 habitants 1,90 aliéné mâle et 1.39 aliénée du sexe féminin.

4350 communes ont un service de voirie ; dans 2766, le soin du nettoyage des rues concerne les propriétaires riverains ; 1142 communes ne prennent aucun soin de cette propreté

6404 communes n'ont aucun réseau d'égout. 247 communes ont des égouts pour les eaux de pluie dans toutes leurs rues ; 264 ont ces mêmes égouts dans plus de la moitié de leurs rues ; 852 les ont seulement dans une rue. Les matières excrémentielles et les eaux de pluie sont recueillies dans les égouts de toutes les rues (97 communes), de plus de la moitié (163 communes), d'une rue seulement 281 communes.

Dans 908 communes toutes les maisons ont des latrines, dans 24 28 la plus grande partie des maisons en possèdent, dans 3636 la plupart des maisons n'en sont pas pourvus ; 1286 communes en manquent complètement.

L'expulsion des matières excrémentielles se fait par égouts dans 383 communes, par appareils inodores dans 98, par récipients fermés dans 622, par récipients ouverts par 7580.

Les communes qui ont un règlement d'Hygiène approuvé par le ministre de l'intérieur sont au nombre de 5778 ; de 1200 ont seulement un règlement approuvé par l'autorité communale ou provinciale et 1280 n'en sont pas pourvus.

Tels sont les principaux renseigne-

ments que nous extrayons du volume publié par les soins du savant Dr Bodu, le directeur du service statistique d'Italie. Nos lecteurs auront vu parce qu'il précède combien cet ouvrage présente d'importance pour tous les hygiénistes.

* * *

Le bulletin della commissione speciale d'Igiene del municipio di Roma, revue mensuelle fort intéressante contient dans le No de décembre une série de renseignements fort intéressants concernant les tuyaux de conduites d'eau, l'hygiène dans l'enseignement secondaire, les ambulances pour militaires convalescents en Belgique. Nous allons les résumer et les traduire pour nos lecteurs.

L'étude des moyens de revêtement intérieur des conduites d'eau potable a toujours appelé l'attention des hygiénistes et quand les tuyaux de plomb doublés d'étain furent lancés dans le commerce, cette innovation fut accueillie avec grand enthousiasme et saluée comme une véritable conquête de la science. Malheureusement ces tubes ne répondirent pas à l'attente ; d'autres tentatives furent faites pour revêtir l'intérieur des conduites avec des substances qui ne pouvaient avoir aucune influence dangereuse sur l'eau. M. Cooper semble avoir résolu le problème avec ses tubes de fer revêtue intérieurement de verre.

A l'exposition d'hygiène de Londres, en 1884, ces tubes ont reçu la plus haute récompense, une médaille d'argent. Depuis cette époque M. Cooper a perfectionné encore sa découverte. Dans un tube de fer on introduit un de verre et l'espace qui les sépare est rempli par du caoutchouc vulcanisé.

Les tubes droits ont une longueur de 1 à 2 mètres ; on en fait aussi en forme

de T ou à angle droit ou coudé suivant les emplois demandés.

Ils résisteraient non seulement aux opérations mécaniques sans que le verre se rompe, mais encore, ce qui est plus intéressant aux plus rapides changements de la température. Les expériences faites par le Dr Bartlett ont été clairement démonstratives.

De l'eau à 55° C. puis bouillante et enfin froide fut mise alternativement dans des tubes Cooper et il n'y avait aucune fissure, ou cassure. Dans l'usage quotidien il est rare d'avoir de semblables différences de température, l'utilité de l'emploi de ces tuyaux est donc parfaitement démontrée.

Si, par un long usage, il se forme des dépôts, ils peuvent être nettoyés avec facilité en faisant circuler dans les tuyaux de l'eau acidulée. Avec ces tubes Cooper il n'y a aucune crainte d'empoisonnement comme avec les tuyaux de plomb ou de cuivre.

Nous émettrons quelques objections à ce qui précède. Tout d'abord en ce qui concerne les tuyaux de plomb doublés d'étain, il nous semble qu'ils ont entièrement répondu à l'attente des hygiénistes et que, comme l'a écrit le Pr Boudet, ils sont à l'abri de toute suspicion. Depuis près de 25 ans qu'ils ont été inventés, ils ont été l'objet de nombreuses expériences en France par les Cresca, Lefuel, Boudet, Chevalier, Gautier, en Autriche par les Popper, Belohoubek, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Brésil, etc et partout ils ont été reconnus comme excellents au point de vue de la salubrité. Nos lecteurs savent qu'en Autriche Hongrie un décret rend obligatoire ces tuyaux à l'exclusion des tuyaux de plomb. De même à Utrecht, à Rio de Janeiro, etc.

Malheureusement on confond souvent

les tuyaux *étamés* avec les tuyaux *doublés d'étain* et de cette confusion naît un préjudice contre les tuyaux *doublés d'étain*, car les tuyaux *étamés* abandonnent du plomb aux eaux qui sont distribuées par leur moyen.

Les tubes de fer avec revêtement en verre, système Cooper, sont excellents au point de vue hygiénique ; mais il est loin d'en être de même au point de vue technique. Par longueur de 2 mètres, ils nécessitent un grand nombre de joints et par suite il y a des risques nombreux de fuite. Les coudes doivent être faits d'avance sur mesure ; pour couder ces tubes il faut des instruments spéciaux et souvent le verre s'écaïlle ou se brise pendant l'opération. De même, quand on visse les tubes, la torsion que l'on exerce fend assez fréquemment le revêtement en verre. Nous ne voulons pas dire qu'on ne puisse pas les employer, mais nous prétendons que cet emploi est fort difficile et qu'il ne donne pas plus de garantie au point de vue de l'hygiène que les tuyaux doublés d'étain n'en présentent sans que ceux-ci aient les mêmes inconvénients au point de vue technique.

* * *

Les Prs Bizio et Gabba de Milan ont communiqué à l'Istituto Lombardo une note très importante sur les moyens de découvrir les falsifications de l'huile d'olive.

L'analyse des huiles en ce qui concerne la recherche des différents mélanges que les commerçants ont pu faire est excessivement difficile, on peut dire impossible même jusqu'à ce jour.

Ainsi, très fréquemment, on falsifie l'huile d'olive par un mélange avec de l'huile de coton. Le Pr Bechi croyait qu'avec une solution éthérée de nitrate d'ar-

gent on pouvait décèler l'huile de coton dans un mélange avec de l'huile d'olive ne se modifierait pas.

Les Prs Bizio et Gabba, ce dernier est bien connu de nos lecteurs, car nous leur avons signalé ses admirables travaux, ont démontré qu'il y a des huiles d'olive qui, sous l'influence de ce réactif (solution altérée de nitrate d'argent), montrent la coloration rouge ; que d'autres huiles possèdent cette propriété, qu'il existe des huiles de coton qui ne montrent pas avec ce réactif la coloration rouge, et qu'enfin ce réactif est impuissant à découvrir les mélanges d'huile d'olive et d'huile de coton quand la proportion de cette dernière ne dépasse pas 30 o/o.

Les falsificateurs ont encore de beaux jours.

* * *

Chateaulin petite ville de Bretagne qui ne compte que 2000 habitants donne le pion à Paris. En effet le 24 mars on inaugurerait l'éclairage électrique. Il y a eu des fêtes pour célébrer cette inauguration.

Voici quelques détails que nous trouvons dans la *revue internationale de l'électricité* éditée chez M. Carré par notre éminent ami M. Montpellier.

“ Un barrage très ancien se trouve à 2 kilomètres de la ville, au lieu dit Coatigrach. On lui emprunte une chute d'une hauteur de trente mètres, qui actionne une turbine Fontaine, laquelle met en mouvement une machine dynamo du système Thury. Soixante accumulateurs servent à faire l'éclairage de nuit, quand les lanternes de la ville sont éteintes, c'est-à-dire à minuit.

“ La ligne est aérienne. Elle court sur des poteaux à travers champs et atteint son point de distribution après avoir parcouru 1,234 mètres. La transmission à cette distance occasionne 15 pour cent

de perte, ce qui peut être considéré comme insignifiant dans cette application tout-à-fait élémentaire.

“ On a construit une petite maison qui sert d'usine, au bord de la rivière, et où logent l'usiner et sa femme, seuls employés de l'opération.

“ Le matériel appartient à une société locale, au capitale de 80,000 francs. Presque tous les abonnés en sont les actionnaires. La société a pris à forfait l'éclairage de la ville : 35 lanternes. C'est peu, mais la ville est pauvre. La redevance annuelle que paie la commune à la société est de 1,600 francs. Contrat pour trente ans. Il y a deux cents habitants abonnés ; ils représentent un total de 400 lampes. La société leur vend la lumière au prix fait de 3 fr. 50, par lampe de dix bougies et par mois, soit 42 francs par an. C'est la lampe Woodhouse et Rawson qui est employée. Elle éclaire aujourd'hui de bonnes vieilles qui, naguère encore, tricotaient dans leur cheminée à la clarté de la *goulouroussinc*, ou chandelle de résine. O progrès !

* * *

En février ont été inaugurés à l'école de médecine le cours professionnel organisé par la chambre syndicale des ouvriers. Couvresseurs, plombiers, zingueurs avec le concours de l'association polytechnique.

Cet enseignement donnera aux ouvriers, qui le suivront, des connaissances exactes et plus approfondies que celles qu'ils possèdent sur les métaux qu'ils emploient et sur les différentes façons de les employer. La santé de ces ouvriers s'en ressentira et aussi l'hygiène de nos habitations.

Nos félicitations à la chambre syndicale des ouvriers plombiers ; elle marche dans la bonne voie. Nous croyons seulement que ces cours ne soient pas très suivis ;

les ouvriers plombiers et même les patrons plombiers en France sont gens roustiniens par excellence.

A HAMON. (Paris)

REPRODUCTIONS.

TRAITEMENT DIÉTÉTIQUE DE LA CONSOMPTION.

Suite.

MENU.

AU REVEIL.—Lait chaud et eau de Vichy un demiard de chacun, pris à intervalle dans l'espace d'une demi-heure.

8 hrs a. m.— Farine d'avoine avec beaucoup de crème et un peu de sucre; bifsteck cuit, patates à la crème, œufs légèrement bouillis, pain roti avec crème; petite tasse de café et deux verres de lait.

9 h. a. m.— Jne demi-once d'huile de foie de morue pure ou une once d'huile peptonisée et du lait.

10 h. a. m.— Un demiard de soupe à la viande crue; une mince tranche de pain rassis.

11-12.— Sommeil.

12. 30.— P m.— Poisson blanc; un peu de riz; poulet rôti ou en sauce; chou-fleur; pain rassis et beaucoup de beurre; pommes cuites et crème; lait; koumyss matzoon, deux verres.

2 h. P. m. Une demi-once d'huile de foie de morue pure, ou une once d'huile peptonisée et lait.

4 P. m.— Une bouteille de koumyss matzoon; un sandwich de bœuf rapé cru.

5. 30. P. m.— Repos ou sommeil.

6. P. m.— Soupe à la viande ou au pois; bifsteck ou mouton peu cuit; épinards; tranches de pain rassis; pudding aux œufs; crème à la glace.

8 p. h.— Une demi-once d'huile de foie de morue pure ou une once d'huile peptonisée et lait.

9.10. P. m.— Une chopine de lait à la glace; une tasse de soupe à la viande.

1-2 a. m. Un verre de lait, si le patient s'éveille.

(Traduit par le Dr J. E. Tremblay).

L'HYGIÈNE INTELLECTUELLE.

DANS LES ECOLES.

Cette intéressante question ayant donné lieu à une discussion approfondie au sein de la Société d'Hygiène de Genève (en mai 1886), nous nous empressons de transcrire ici les conclusions qui ont été votées par la savante réunion.

I. Dans les établissements d'instruction publique, la séance de l'après-midi ne doit pas commencer avant deux heures.

II. On doit attribuer les premières heures de la matinée aux branches qui nécessitent le plus d'effort intellectuel, tandis qu'on affectera de préférence au dessin, au chant, et à la gymnastique, les dernières heures de chaque demi-journée scolaire.

III. Les leçons doivent être interrompues toutes les heures par une récréation permettant à l'élève de se livrer à un exercice corporel. Les exercices ou leçons de gymnastique doivent, autant que possible, être quotidiens.

IV. La durée d'une leçon ne doit pas dépasser trois-quarts d'heure dans les degrés supérieurs, et doit progressivement diminuer dans les degrés inférieurs.

V. En général, le maître doit suspendre son enseignement dès qu'il surprend des signes de fatigue ou d'agita-

tion dans son auditoire, et lui accorder un repos sur place de quelques instants.

VI. Le maître doit surveiller l'attitude de ses élèves, afin qu'ils n'en contractent pas de vicieuses ; il ne doit pas leur imposer une discipline trop stricte, mais il doit avoir égard au besoin de mouvement inhérent à leur âge.

VII. Chaque leçon doit être donnée de telle façon que l'enfant soit alternativement actif et passif, c'est-à-dire qu'il soit mis en demeure de parler, d'écouter, et d'appliquer l'enseignement donné.

VIII. L'enseignement doit être varié le plus possible, et distribué de manière que les leçons qui se succèdent fassent appel à des facultés différentes. On évitera les travaux écrits prolongés.

XI. La nature de l'enseignement ne doit jamais dépasser la portée intellectuelle de ceux auxquels il s'adresse. L'âge et le sexe des élèves constituent à cet égard des indications qu'il faut respecter dans le choix des objets et des méthodes d'enseignement.

X. La mémoire ne doit pas être surmenée ; faculté maîtresse du jeune enfant, elle doit être exercée et disciplinée, mais elle doit céder graduellement la place au raisonnement, à mesure que l'élève gagne avec l'âge les degrés supérieurs. L'éducation des sens et le développement des facultés d'observation doivent occuper une place importante dès les premiers degrés de l'instruction.

XI. Il ne doit être donné à apprendre que des choses bien comprises, et pour graver sans fatigue un fait dans la mémoire, mieux vaut une leçon orale intéressante qu'une mémorisation.

XII. Les devoirs à domicile doivent être limités, et ne porter que les branches essentielles du programme. Il seront proportionnés à l'âge de l'enfant ; ils devront

être faits avec goût et plaisir, et satisfaire aux exigences de la qualité plutôt qu'à celle de la quantité.

Le pensum doit être prohibé.

Dr A. MULLER-SCHIRMER.

in l'Hygiène Pratique.

L'HYGIÈNE DES ÉGLISES.

La Science sanitaire est sur le point de s'insinuer dans toutes les circonstances de la vie humaine ; elle veut exercer son influence salutaire, non seulement sur les diverses conditions matérielles, mais aussi dans toutes les parties les plus petites de l'organisme humain. De la cave jusqu'au grenier, de la salle d'étude jusqu'aux lieux d'aisances, à l'étable avec son fumier, de la place publique jusqu'à la plus petite ruelle écartée, des courants d'eau les plus grandioses jusqu'aux plus minces ruisseaux, elle veut étendre sa domination. C'est sans doute à elle que nous serons redevables de tous les perfectionnements futurs : l'hygiène nous donnera la véritable terre promise. Toutefois, malgré tous les efforts et tous les progrès, il existe encore beaucoup de domaines que n'éclaire point le flambeau vivifiant de l'hygiène. Aujourd'hui je vous demande de prêter une attention sérieuse à l'état sanitaire défectueux où se trouvent bien des églises, non-seulement pour ce qui concerne la ventilation, mais aussi à d'autres égards.

Ce ne sont pas naturellement les temples immenses où le défaut d'aération se fait sentir, même l'église étant comble, le cube d'air y est sans doute suffisant ou à peu près. Mais l'état des choses est bien différent, quand il s'agit des petites églises, des chapelles, des maisons de prières, des tabernacles des missions.

Ici les desiderata n'offrent évidem-

ment rien de spécial à ma patrie chérie ; ils se retrouvent partout peut-être, où la population a crû rapidement et où la soif de la fontaine jaillissante de la foi a gagné de tous côtés. Dans la Suède, ce n'est que par exception qu'on a édifié de magnifiques temples aux dépens des communes ; mais on a eu recours aux donations individuelles dans une foule de localités, pour y installer quotidiennement les services religieux. Tous ces petits sanctuaires-sont dans de mauvaises conditions sanitaires, il faudrait y remédier par des ordonnances appropriées.

Tous les hommes compétents admettront que le but suprême de la célébration de l'office est d'élever l'esprit humain au plus haut degré de développement et de perfectionnement, qu'il puisse atteindre. Mais le substratum matériel essentiel pour l'accomplissement de cette tâche difficile est le perfectionnement vivace des couches corticales du cerveau puisqu'il est reconnu que l'intelligence n'a aucune localisation circonscrite ; il faut donc que les cellules ganglionnaires soient arrosées par l'intermédiaire d'un sang, dont les globules sont riches en oxygène. Sinon il est assez fréquent, que le prédicateur parle en pure perte, ou du moins que la substance du sermon auquel on assiste, s'évapore. De là résulte la haute importance d'établir une bonne ventilation dans les locaux ecclésiastiques. Mais à combien plus de raison ne doit-on pas y pourvoir, si l'on considère que l'auditoire en grande partie est composé de personnes affaiblies et fragiles, et qu'il y en a beaucoup d'autres qui ne s'abstiennent du culte public, que parce qu'elles ont grand-peur de s'évanouir par suite de l'air confiné et étouffant du sanctuaire.

Cet état de chose déplorable exerce surtout son influence funeste quand les offices divins se succèdent sans relâche,

de sorte que depuis le matin jusqu'au soir ou à peu près l'église est comble ; les portes doubles et les contre-fenêtres, dont les fentes sont bien bouchées, rendent alors impossible le renouvellement de l'air. Appuyé sur ces raisons je demande que les autorités compétentes prescrivent : 1o que tout le mauvais air soit chassé des sanctuaires immédiatement avant le commencement du service religieux, et 2o. que pendant celui-ci l'air soit renouvelé autant de fois qu'il est nécessaire, pour empêcher sa teneur en acide carbonique de s'élever au dessus de un pour mille (système de ventilation, où l'appel de l'air confiné par la chaleur se trouvent combiné avec la propulsion mécanique d'un airpur et échauffé à 12—15 degrés de Celsius).

Cette exigence est encore motivée par le fait bien connu, qu'il est impossible d'empêcher les paroissiens chez lesquels se trouvent des cas de maladies contagieuses, d'entendre la messe. Par l'intermédiaire des vêtements les églises deviennent ainsi des moyens de propagation pour les maladies zymotiques. Mais l'un des agents les plus efficaces pour atténuer la virulence des germes de celles-ci, est assurément l'air pur et souvent renouvelé.

Si l'on prend les mesures d'hygiène nécessaires, on verra la profession ecclésiastique devenir de moins en moins préjudiciable à la santé des prédicateurs ; mais dans l'état actuel, on peut affirmer que cette profession est insalubre au premier chef.

Parfois des églises sont édifiées sur des emplacements, dont le sol est saturé de germes de maladies infectieuses, par exemple de ceux des fièvres intermittentes et de l'iléotyphsæ. Notre froid climat nécessite le chauffage des temples en hiver, ce qui est effectué par l'intermédiaire de tuyaux de calorifères, posés sous le plancher, dont les planches

sont espacées d'un centimètre ou à peu près. Il est facile de comprendre que par ce moyen les emanations du sol, les germes, qui viennent d'être mentionnés, seront emportées en haut dans l'air de l'église et infecteront les auditeurs si l'on a pas isolé au moyen d'asphalte, ciment ou béton, l'ensemble des tuyaux vecteurs du calorique du sol sous-jacent infecté.

Mais aussi, d'un autre côté, les églises ont une action nocive sur la santé des auditeurs par suite du froid glacial de leurs murs en hiver. Bien des auditeurs pieux ont couru si fort que la sueur ruisselle sur leur front, afin de parvenir à l'église en temps utiles. Mais toutes les places sont occupées, sauf quelques sièges dans le voisinage immédiat des murailles glacées, il n'y a pas de choix pour le pèlerin exténué; il lui faut s'asseoir, en s'adossant au mur glacial. Bientôt il est transi lui-même de froid, et revenu de l'église il doit prendre le lit, qu'il ne quitte parfois que pour la tombe; parce qu'une bronchite, une apoplexie, une néphrite aiguë ou une pneumonie foudroyante lui ont arraché la vie.

En général, les églises sont chauffées trop peu de temps avant le commencement de l'office divin, pour que leurs murs soient entièrement réchauffés. Mais pourquoi ne pas couvrir de lambris de revêtement, à la hauteur d'un homme, les murs de l'église? des tuyaux de calorifère interposés entre les lambris et les murs; ainsi ceux qui seraient contrainsts de s'asseoir dans ces parages ne risqueraient pas le danger de mort.

Je ne puis terminer cette petite communication sans faire observer le côté anthygiénique du rite protestant, qui distribue dans la sainte Cène, le vin de communion à tous les communiants, prosternés devant le trône de la grâce. Un prêtre met tous ses soins

il est vrai à passer un mouchoir blanc comme neige sur la partie de la coupe sainte, à laquelle les lèvres du communiant viennent d'avoir touché, mais un autre fera boire les communiants à la ronde du calice, en négligeant tout à fait le nettoyage de celui-ci. C'est grande merveille que, dans de semblables circonstances, on n'ait point constaté plus fréquemment la propagation des maladies contagieuses. Il va sans dire que c'est surtout la diphtérie et la syphilis, dont la transmission est à craindre; par bonheur pour leurs prochains, les vénériens (sans exception ou à peu près) méprisent souverainement le pain azyme et le vin de communion, et il n'y a pas un seul cas authentique, où un prêtre syphilitique ait transmis le virus par l'intermédiaire de son mouchoir. En tout cas, il serait conforme aux exigences du temps présent d'insister sur l'observation de la propreté la plus scrupuleuse, même dans l'accomplissement de cette mission, d'une extrême délicatesse.

En ce qui concerne la propreté, beaucoup de nos temples laissent à désirer. Je ne puis que souhaiter que la distribution des eaux par l'intermédiaire des tuyaux de conduits, soit étendue à tous les recoins et à toutes les stalles des Églises.

DR. FRÉDÉRIC EKLUND.

BUELETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE
DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Notre société a donné, le 10 mai, dans la grande salle de l'Université Laval, une séance publique, voulant ainsi inaugurer une série de conférences sur l'hygiène.

Le Président M. J. L. Archambault fit le discours d'inauguration et démontra l'utilité de l'hygiène pour protéger

les peuples comme les individus des atteintes des maladies contagieuses et épidémiques, pour relever le niveau de l'intelligence de l'homme et partant de la moralité publique.

Nous conseillons donc de lire attentivement ce beau discours que nous reproduisons in extenso dans nos colonnes.

M. le professeur Pfister donna ensuite un fort intéressant entretien, plein d'observations pratiques et de conseils utiles sur la ventilation. M. Pfister démontra l'importance du bon air pour conserver, pour fortifier la santé. A cet effet il parla des causes de contamination de l'air, de la ventilation des salles publiques, des maisons, des égouts, etc.

M. le professeur Fafard qui vient ensuite, ne put donner tout le développement voulu à son sujet, vu l'heure avancée de la soirée. Cependant il parla de la valeur du lait comme aliment, de ses falsifications, et des moyens faciles de les découvrir. Puis il s'arrêta particulièrement sur les dangers de son usage en été, sur les moyens de les conserver.

Dans un prochain numéro du journal nous donnerons à nos lecteurs un résumé fidèle et assez détaillé de ces causeries qui ont causé à l'auditoire le plus vif intérêt.

Nous ne laissons pas passer l'occasion d'adresser un petit reproche au personnel de notre Bureau de Santé.

La connaissance de l'hygiène chez les officiers subalternes du Bureau de Santé de notre ville est susceptible de progrès. Aucun d'eux ne peut montrer une compétence sérieuse dans l'exercice de ses fonctions. Cependant le croirait-on, tous semblent apathiques à l'étude de cette science. En voulez-vous une preuve ? A la séance publique de la Société d'Hygiène de la Province de Québec, le personnel entier brillait par son absence.

Nous réitérons donc aujourd'hui notre juste demande : l'enseignement de l'hygiène chez les officiers du Bureau de Santé et examen sérieux, chaque année, à chacun d'eux.

NOMINATIONS.

Membre Correspondant : M. le Dr E. L. Bertherand Secrétaire du Conseil du département d'Hygiène de l'Algérie, directeur du journal de Médecine et de Pharmacie de l'Algérie, membre de la Société Française d'Hygiène de Paris, Secrétaire de la Société des Sciences Physiques, Naturelles et Climatologiques d'Algérie, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la médecine et l'hygiène, a été nommé Membre Correspondant de la Société d'Hygiène de la Province de Québec

Membre Titulaire : M. le Dr Ed. Gauvreau Directeur de l'Institut Vaccinogène du Dominion à Québec a été admis membre de la Société d'hygiène de la Province de Québec

CONFÉRENCE SUR L'HYGIÈNE GÉNÉRALE PAR J. L. ARCHAMBAULT, AVOCAT.

MesDames et Messieurs.

Il y a quelques années des médecins de cette ville, plus soucieux du bien public que de leur intérêt personnel, formèrent le projet de fonder une association portant le nom de *Société d'Hygiène de la province de Québec*. S'il se fut agi tout simplement de philanthropes comme vous et moi, la chose aurait été la plus naturelle au monde, mais des médecins qui s'organisent en croisade pour lutter et combattre contre la maladie, pour empêcher les maux de toutes sortes qui désolent notre pauvre humanité, c'était là une acte de désintéressement capable de leur faire trouver des admirateurs.

Comme beaucoup d'autres je me suis senti épris de ces grandes vertus, de ces fières concessions des amis d'Esculape ; j'ai taché d'aider et d'encourager leurs efforts pour établir au milieu de vous une organisation destinée à faire tant de bien au peuple sans le secours même de la science médicale. La Société d'Hygiène, MesDames et Messieurs, s'est donc formée et développée au sein de notre ville presque à l'insu de nous tous. Depuis trois ans déjà elle déverse ses lumières et son influence bienfaisante sur un petit cercle intime de savants et d'amis de l'humanité. Elle a été dotée par les législateurs de notre pays d'une charte d'incorporation qui lui permet d'avoir sa constitution écrite, ses réglemens. Comme toutes les sociétés bien organisées, elle a un nom, un sceau commun dont elle ne se sert pas encore par excès de modestie. Elle a aussi, MesDames et Messieurs, succession perpétuelle. N'ayant pas actuellement un actif très considérable, elle n'a pas l'intention de mourir afin de ne pas créer de jaloux parmi les héritiers. Elle a le pouvoir de recevoir et de donner, surtout de recevoir. Elle a enfin une entité légale pour me servir du langage du palais. C'est un corps sans âme, il est vrai, mais elle pense, elle parle et elle agit, car elle a son organe et cet organe, c'est son journal. Ce journal, je voudrais le mettre sous vos auspices et franchement si vos encouragements sont à la hauteur de nos désirs, bien des recettes de ménage et des conseils pratiques trouveront une place d'honneur dans ses colonnes.

Ces remarques préliminaires étaient nécessaires pour vous faire connaître les débuts de la société et pour vous demander de lui donner l'appui de votre sympathique coopération.

En vous rendant à notre invitation ce

soir, vous ajoutez un nouveau gage de succès à notre œuvre.

A la séance du 10 Mars dernier, on me fait l'honneur de me choisir comme le président de la société. En acceptant cette honorable fonction, je sens qu'il me sera bien difficile de rendre justice aux travaux scientifiques que vous poursuivez, mais je comprend, Messieurs les membres que le but de la société n'est pas de découvrir les maladies qui affligent l'humanité.

L'hygiène est une science toute préventive ; elle est la gardienne vigilante et fidèle qui signale l'approche du danger et l'auxiliaire la plus puissante de la médecine ; son œuvre est donc avant tout humanitaire et philanthropique.

C'est une belle et noble mission, que la vôtre, Messieurs. Vous avez pensé qu'elle pouvait faire l'objet de mes soucis et de mes encouragements. Je tâcherai de me rendre digne de votre confiance. Au reste, vous voulez bien me faciliter la tâche en m'entourant d'officiers actifs et zélés qui ont l'amour de leurs professions et qui s'efforcent depuis longtemps de faire connaître au peuple les principes élémentaires de l'hygiène et d'inspirer aux autorités des réformes urgentes dans l'intérêt de la salubrité publique.

Je ne puis et je ne veux être ici que le président de vos utiles délibérations. Je crois donc que vous avez fait preuve de sagacité, en choisissant comme vice-président pour me remplacer dans mes délicates fonctions, la personne de Monsieur Pfister, notre éminent chimiste et distingué professeur. A l'occasion, c'est lui qui devra soumettre à l'analyse, mes conseils quand ils seront erronés. Le sel de sa sagesse en passant par l'alambic de nos graves discussions, y formera un *précipité* solide et brillant qui donnera du

corps et de la consistance aux éléments divers qui composent notre organisation.

Je m'estime heureux des nouvelles responsabilités imposées à mon inexpérience ; je me flatte que vous me les rendrez utiles et profitables par vos doctes enseignements.

Je ne suis pas pessimiste, messieurs, mais je crois que l'observateur sérieux ne peut manquer d'être alarmé des progrès et des ravages des grandes maladies au sein de notre population. La faute n'en est pas à la profession médicale, elle est toute entière dans notre insouciance à prévenir les causes éloignées et prochaines de la mortalité. A qui appartient la tâche de conjurer le danger et de faire échec à la puissance de destruction des épidémies terribles qui viennent fondre sur notre pays, périodiquement, et arrachent à nos foyers de nombreuses victimes ? Aux amis de l'humanité, à nous tous principalement gens des classes instruites. Cette œuvre, nous pouvons l'accomplir certainement de deux manières, d'abord en donnant nous-mêmes dans la pratique de la vie, l'exemple des sages prescriptions de l'hygiène et de la morale, puis en proclamant hautement la nécessité des précautions sanitaires et les bienfaits des mesures jugées raisonnables par les autorités compétentes pour prévenir les fléaux de toutes sortes auxquels nous sommes exposés.

N'est-ce pas un préjugé populaire que l'observance des règles et des lois édictées pour les temps de danger public est une chose inutile, lorsque la santé de la population est comparativement bonne ? N'est-il pas vrai qu'il existe encore au milieu de certaines classes une croyance, tendant à nier les dangers de la contagion dans une épidémie générale et à faire négliger les règles de la plus stricte

prudence et le soin de l'isolation des malades ?

Nous avons appris par une cruelle expérience que ce sont là des erreurs coupables. L'humanité diront les insoucians, ne subit pas d'arrêt dans sa course vers sa fin fatale. C'est peine perdue de venir se heurter à la loi inexorable de la nature.

Messieurs, la Providence qui fait germer les générations et qui les courbe également quand elle veut dans le silence des tombeaux ne choisit, il est vrai, ni l'heure, ni le temps, ni le mode pour arriver à l'accomplissement de ses dessins impénétrables, mais la loi de la conservation de la vie humaine est aussi un précepte divin. N'est-il pas permis de croire que les peuples, de même que les individus sont quelques fois punis et frappés dans leur existence rapide par des coups subits, pour avoir oublié les avantages et les besoins de l'ordre physique, de même que les préceptes et les devoirs de l'ordre moral ? La science, la raison et l'histoire nous répondent que Oui.

L'intérêt de la santé publique et du bien-être privé, le culte, si je puis parler ainsi, des soins hygiéniques, qui consiste dans la propreté du corps et l'équilibre de toutes les facultés vitales de l'homme vivant au sein de la société et de la famille, ne sont donc pas des questions de pure convention, mais au contraire des nécessités qui s'imposent à notre attention.

Le sujet prête, messieurs, aux enseignements d'une philanthropie sévère. Il conviendrait pourtant que je vous parle dans cette circonstance d'affaires pratiques en vous suggérant des moyens propres à éclairer notre population.

Je n'ai pas de conseil à donner ici aux médecins et aux hommes de l'art. En

traitant la question d'hygiène, j'ai l'excuse de me trouver sur un terrain neutre où tous les véritables amis de l'humanité ont droit de se rencontrer. Je n'entends pas abuser de mon privilège ; toutefois je me permettrai de vous signaler quelques moyens fidèles d'accomplir notre œuvre.

Je signalerai en premier lieu l'importance des congrès publics d'hygiène. Déjà dans des assemblées de notre société, ce projet a été mis à l'étude.

Nous pouvons à Montréal sur un théâtre moins vaste et moins favorable, réaliser en petit ce qui se pratique en grand avec beaucoup de succès en Europe.

Ces conférences ont pour résultat de combiner les études et les recherches des savants, de comparer et d'approfondir, au moyen de la compilation des statistiques vitales dans les divers pays, les causes des maladies et de la mortalité, j'ai visité dans mon voyage en Europe, une exposition complète des systèmes de drainage, de ventilation et de toutes les inventions les plus récentes se rapportant aux intérêts de l'hygiène. Cette exposition était sous les auspices d'une société comme la nôtre. Je n'ai pu assister aux lectures des conférenciers, mais la partie démonstrative et expérimentale était sous mes yeux. Cela m'a voulu toute une conférence.

Je vous invite, Messieurs, sinon à tenir de semblables expositions, du moins à donner des lectures publiques de temps à autre sur ces sujets vitaux. Les citoyens instruits et éclairés finiront par se familiariser avec vos travaux et l'intérêt aidant, l'hygiène se vulgarisera parmi le peuple.

Notre Journal d'Hygiène Populaire vous fournira, Messieurs, un autre moyen efficace de populariser votre œuvre et de

répandre les connaissances nécessaires à la salubrité générale du pays.

Cette excellente publication n'a pas été jusqu'ici assez encouragée. Je vois avec plaisir par le rapport de notre dernière assemblée que Monsieur l'Echevin Mount un de nos médecins distingués vous a promis son influence et l'autorité de sa position officielle, pour tâcher d'obtenir une allocation du Conseil de ville, capable de défrayer le coût d'un exemplaire spécial du Journal pour distribution gratuite ; c'est là une idée pratique. Honneur à ce citoyen dévoué et à cet ami de la science.

Je ne saurais trop insister de maintenir votre journal et j'invite les hommes de bonne volonté à lui assurer une collaboration efficace. Le Journal, on l'a dit souvent, est le puissant véhicule de la pensée humaine. Faisons violence à l'apathie intellectuelle du public en lui donnant des écrits sérieux, une matière variée et choisie, et à la portée de toutes les intelligences. Avec l'appui généreux des gouvernements et des conseils municipaux, avec une liste replete d'abonnés, nous ferons des merveilles et une concurrence énorme et quasi désastreuse aux médecins.

Cette question de la diffusion des principes d'hygiène parmi la population est une affaire d'urgence ; votre actif et dévoué secrétaire M le Dr J. I. Desroches vient de donner la note d'alarme dans le dernier numéro de notre revue. Le choléra a traversé les Océans et exercé ses ravages dans l'Amérique du sud. Les barrières sont comparativement faciles à franchir pour atteindre nos bords. La navigation est ouverte ; nos relations commerciales avec les contrées infectées par le fleau, sont vastes et étendues. Tous les ans, Hochelaga voit

dans son port des vaisseaux venant du Brésil, faisant le commerce de transport de nos bois. Les Etats Unis commencent déjà à s'alarmer des progrès de l'épidémie et se préparent à se prémunir contre la contagion qui menace leur population. Nous devons nous aussi nous hâter d'adopter des mesures préventives sévères afin d'enrayer le mal dès le début ; avec des précautions hygiéniques à l'intérieur et une surveillance active aux ports du pays de la part des autorités, il sera possible de diminuer l'intensité et la gravité du danger.

La France a pour ainsi dire échappé au fléau qui a fait tant de victimes en Italie et dans le midi il a quelques années, grâce à sa bonne organisation municipale et à la prudence et aux soins hygiéniques de sa population.

Le remède, Messieurs, est entre nos mains ; les travaux et les études sur l'hygiène qui trouvent asile dans les colonnes de notre revue de même que les enseignements dont nos réunions sont le théâtre doivent pour être efficaces atteindre les masses et parler au cœur et à la raison du Peuple. C'est surtout par d'utiles et courtes instructions, distribuées d'une manière intelligente dans les grands centres comme Montréal, qu'il est possible de réveiller l'attention du public et de l'instruire sur ses devoirs. Les sages conseils du clergé et la propagande énergique des chefs d'ateliers ont été pour beaucoup dans la diminution rapide des ravages causés par la variole l'an dernier, et il est certain qu'ils eussent été bien moins désastreux, si ces conseils et ces directions autorisées eussent plutôt prévalu. A ce point de vue donc l'idée de M. le Dr Mount s'impose à notre éditité ; j'ose espérer qu'elle recevra toute la considé-

ration qu'elle mérite auprès du comité de santé et de notre conseil de ville.

Comme on vient de le voir la question de l'hygiène privée et de la salubrité publique rencontre deux grands obstacles au sein de notre population : le préjugé qui fait croire à une espèce d'immunité contre la contagion lorsque règne une épidémie, et l'apathie qui fait négliger les précautions les plus élémentaires dans les temps ordinaires.

Nous sommes tous plus ou moins coupables de cet état de chose. Quand le peuple a sous les yeux un système de voirie mal organisé, des rues malpropres et mal entretenues, des établissements insalubres, il n'est pas étonnant qu'il s'insurge quelquefois contre des lois ou des règlements édictés vis-à-vis des particuliers dans les moments de grandes calamités. Le respect de l'autorité serait alors une nécessité des plus urgentes, mais quand cette autorité ne peut donner ou néglige de donner elle-même l'exemple du devoir ou de la prudence, elle ne peut pas s'attendre à des actes de confiance aveugle ou à la soumission la plus parfaite en face des décrets promulgués dans l'intérêt de l'hygiène individuelle et publique.

Lorsqu'éclata, dans la ville de Montréal, la dernière épidémie de la variole, une partie de la population a d'abord refusé d'accepter la vaccination ; personne ne peut approuver ce mouvement ; cependant la population avait une excuse ; les premiers essais de vaccination faits avec la lymphé municipale avaient été malheureux. Le vaccin était de mauvaise provenance et dans bien des cas l'application des premiers règlements fut faite avec une rigueur qui a été considérée comme un odieux attentat à la liberté individuelle. Une défiance coupable contre l'uti-

lité de la vaccination s'en est suivie, et c'est avec beaucoup d'hésitation qu'on a fini pas se soumettre à l'inévitable. Je constate ces faits sans vouloir critiquer injustement des hommes qui, dans leurs fonctions officielles, ont été soumis à des cruelles épreuves à l'époque de la calamité. Sachant moi-même combien la tâche et les devoirs de ceux qui s'occupent de législation dans nos parlements ou d'intérêts divers dans nos Conseils sont délicats et parfois pénibles, j'éprouve plus de plaisir à les louer de leurs efforts sincères qu'à les blâmer sans mesure ou raison apparente. J'ai toujours cru que les hommes publics étaient généralement meilleurs que la réputation qu'on veut leur faire devant le peuple et que le souci de l'honneur personnel et l'intérêt du bien étaient des mobiles suffisants pour les guider dans la voie droite. Néanmoins notre tâche est de tirer des événements douloureux du passé des leçons salutaires pour l'avenir. J'estime qu'il n'est pas inutile de rappeler ici pour le profit de tous les erreurs et les abus qui ont signalé la présence dans notre Pays de l'épidémie de 1885.

C'est par un même sentiment de justice et de vérité que je veux mentionner, messieurs, la part importante prise par notre société au milieu de ces tristes événements. Avant que l'épidémie de la variole éclate à Montréal et ailleurs, un mémoire fut rédigé par la société d'hygiène, lequel fut envoyé au conseil de ville de Montréal. Ce mémoire contenait des suggestions importantes et entre autres proposait l'établissement d'un institut vaccinogène et en cas d'urgence, l'importation immédiate d'un vaccin de qualité supérieure pour les fins de la vaccination, avant l'apparition et le développement de l'épidémie. Une délégation offrit même

d'aller à Québec pour soumettre au gouvernement un projet de loi conforme aux besoins de l'hygiène. Votre journal se faisant l'écho des alarmes et des préoccupations des hommes de l'art et de médecins dévoués, fit appel à la sagesse de la population et donna aux autorités des conseils pleins d'apropos sur les moyens les plus efficaces à adopter afin de parer aux premières éventualités. On a vu une espèce de menace intéressée dans l'attitude active de notre jeune société au milieu de ces moments d'angoisse publique. Nos demandes étaient légitimes parce qu'elles étaient commandées par les besoins de la situation et l'absence d'un système de protection et de règlements sanitaires. Les encouragements de la caisse municipale ont fait défaut à notre œuvre, mais le danger étant devenu éminent, l'édilité a fini par écouter les protestations de la profession médicale. Une Commission d'hygiène fut nommée, le Parlement de Québec fut appelé à sanctionner une loi confirmant les pouvoirs de cette Commission et lui donnant l'autorité nécessaire pour faire exécuter ses ordres. C'était là un hommage tardif rendu non-seulement à la profession médicale mais surtout au désintéressement des membres de la Société d'hygiène et à la courageuse croisade entreprise par notre journal.

Si c'est une satisfaction pour une organisation comme la nôtre de savoir que ses travaux sont utiles à l'intérêt et au bien-être de la Société, combien à plus forte raison, les services des particuliers qui travaillent à assurer les bienfaits de notre mission scientifique et humanitaire avec un véritable sentiment d'indépendance et d'abnégation ne doivent-ils pas être appréciés et reconnus?

A continuer.